

**DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 30 novembre 2021**

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline,

Absents ou excusés : LOIZEAU Anthony, COUTAND Anaëlle donne procuration à MARQUET-SIMONNET Céline

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2021113001 – Budget 2021 lotissement des Hirondelles 3 : Décision modificative n° 2

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
001 - Solde exécution section investissement reporté	-0.06 €		
Investissement	-0.06 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE la décision modificative n° 2 du budget 2021 pour le lotissement des Hirondelles 3 tel que présenté ci-dessus.

D2021113002- Budget principal 2021 – Décision Modificative n°2

Opération	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT				
	204172	Autres EPL - Bâtiments	150,00 €	
100	204172	Autres EPL - Bâtiments	- 300,00 €	
	20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	150,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APROUVE la décision modificative n° 2 pour le budget principal de la commune 2021 telle que présentée ci-dessus.

D2021113003 - Participation de la ville des Herbiers pour les enfants scolarisés à l'école de Saint Paul en Pareds année scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à faire recette de la participation de la ville des Herbiers pour les 18 enfants fréquentant en 2019-2020 l'école privée « Sacré Cœur » de Saint Paul en Pareds, pour la somme de 782 € par élève pour les 4 enfants scolarisés en maternelle et 440 € par élève pour les 14 enfants scolarisés en primaire, soit un total de 9 288 € pour les 18 enfants scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur de Saint Paul en Pareds.

D2021113004- Gardiennage église : indemnités 2021 à 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer le montant annuel de l'indemnité de gardiennage à verser à Monsieur Jean-Yves AGENEAU à 160 € (cent soixante euros) pour les années 2021 à 2026.

D2021113005 – Tarifs municipaux 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les tarifs pour l'année 2022 suivants :

Espace(s) loué(s)	Tarif habitant commune		Tarif hors commune	
	Journée	WE	Journée	WE
	(9h00-2h00)	(Samedi au dimanche soir)	(9h00-2h00)	(Samedi au dimanche soir)
La grande salle A + sanitaires	250 €	400 €	350 €	550 €
La petite salle B (restaurant scolaire) + sanitaires	150 €	250 €	250 €	350 €
L'ensemble salles A + B (restaurant scolaire) + sanitaires	350 €	450 €	550 €	700 €
Office	80 €	80 €	80 €	80 €
Forfait installation la veille salle A	30 €	30 €	50 €	50 €
Forfait installation la veille salles A et B	45 €	45 €	70 €	70 €
Tarif salle A réunion ½ journée sans cuisine En semaine uniquement	Gratuit		150 €	
Tarif verre d'amitié après cérémonie à Saint Paul	50 €		50 €	
Salle au périscolaire (uniquement pour les professionnels)	50 € la journée			
	30 € la ½ journée			
	10 € de l'heure			

Les options pour la salle polyvalente sont les suivantes : La scène : gratuite

- Le pré : gratuit
- Location du percolateur 40 tasses : 10 €
- Location du percolateur 80 tasses : 20 €
- Location d'une plaque à induction : 20 €

Les autres charges facturées seront les suivantes :

- Facturation des déchets : 4 € le passage pour 60 litres
- Forfait électricité été : 30 € par salle
- Forfait électricité hiver avec chauffage : 80 € pour la grande salle ; 40 € pour la petite salle et 120 € pour les 2 salles.

- Tarifs pour les photocopies :

	Associations	Particuliers / entreprises
Photocopie A4 couleur	0,20 €	0,20 €
Photocopie A4 couleur recto/verso	0,40 €	0,40 €
Photocopie A3 couleur	0,40 €	0,40 €
Photocopie A3 couleur recto verso	0,80 €	0,80 €
Photocopie A4 noir et blanc	Gratuit	0,10 €
Photocopie A4 noir et blanc recto/verso	Gratuit	0,20 €
Photocopie A3 noir et blanc	Gratuit	0,20 €
Photocopie A3 noir et blanc recto verso	Gratuit	0,40 €

D2021113006 – Actualisation du tarif de la location des terres agricoles 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- FIXE le tarif de location des terres agricoles pour 2021 à 137,219 € l'hectare.

D2021113007 – Fixation des prix de cession des anciens postes informatiques de la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer les prix suivants :
 - Ordinateur complet (tour, écran, clavier et souris) : 50 € (cinquante euros)
 - Ecran : 10 € (dix euros)

D2021113008 – Instruction budgétaire M57 – Modalités d'amortissement des immobilisations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de n'amortir que les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28°) pour les durées suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	2 ans
204172 - Subventions d'équipement autres établissements publics	15 ans

D2021113009 – Marché d'aménagement de la rue Yves Ramoz à Saint Paul en Pareds - lot 2 : voirie et réseaux divers - avenants n°1 et 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'accepter l'avenant n°1 pour le lot n°2 : Voirie et réseaux divers, présenté par la société SOFULTRAP, Rue du Stade, BP 7, 85250 SAINT FULGENT :
 - o Dont l'objet est :
 - Fourniture et mise en place d'un muret de soutènement devant le garage de M. MOREAU
 - Dépose et repose des deux barrières de ville devant la propriété de Mme POUPIN
 - La réalisation d'un enduit bicouche y compris reprofilage
 - La réalisation d'un muret en aggloméré devant la propriété de Monsieur JANNIERE. Il s'agit des 4 ml en retour de son accès.
 - La fourniture et pose de clous inox pour la délimitation de la propriété de Mme POUPIN, localisée à l'intersection de la rue Yves Ramoz et la rue de l'Eglise.
 - La fourniture et mise en œuvre de bordures type P1 pour création de jardinière. Ajout de 31 ml de bordure P1 en supplément par rapport aux quantitatifs du marché
 - La fourniture et mise en œuvre de gravier, derrière la bordure type P1, le long du bardage métallique de la société BOUDAUD
 - o Pour un montant de 7 336.50 €HT (8 803.80 €TTC) portant ainsi le montant du lot n°2 : Voirie et réseaux divers à 267 010.75 €HT (320 412.90 €TTC) soit +2.83 % du montant du lot.
- DECIDE d'accepter l'avenant n°2 pour le lot n°2 : Voirie et réseaux divers, présenté par la société SOFULTRAP, Rue du Stade, BP 7, 85250 SAINT FULGENT :
 - o Dont l'objet est :
 - Le busage du fossé à l'entrée de l'agglomération en provenance de Saint-Prouant
 - o Pour un montant de 9 419.00 €HT (11 302.80 €TTC) portant ainsi le montant du lot n°2 : Voirie et réseaux divers à 276 429.75 €HT (331 715.70 €TTC) soit +3.63 % du montant du lot.

D2021113010 – Demande de subventions pour l'installation d'un city stade à Saint Paul en Pareds

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs aux demandes de subvention pour l'installation d'un city stade sur la commune de Saint Paul en Pareds auprès des différents financeurs institutionnels, Etat, Région, Conseil Départemental, Communauté de Communes, ou autres.

D2021113011 - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) d'un sentier de Promenade et Randonnée (PR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DEMANDE au Conseil Départemental, l'inscription au P.D.I.P.R du **sentier du Boistissandeau** situé sur la Commune de Saint Paul en Pareds et sur la commune des Herbiers, empruntés par l'itinéraire dénommé ci-dessous et présenté dans les documents en annexe (le plan du tracé du sentier reporté sur l'extrait de carte et le tableau descriptif du tracé en date du 25/10/2021) :
Ce chemin emprunte l'**itinéraire suivant** : voir pièce jointe
- INDIQUE que l'itinéraire sera référencé au P.D.I.P.R. comme itinéraire pédestre et équestre.

- AUTORISE le passage de randonneurs sur les voies communales et les parcelles du domaine privé communal, et notamment les chemins ruraux, recensés dans le tableau descriptif du tracé.
- AUTORISE le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins selon, si possible, les recommandations faites par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Vendée (Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation, édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2006).
- S'ENGAGE A :
 - Conserver le caractère public et ouvert aux chemins retenus sur son territoire,
 - *Rechercher un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression du chemin rural inscrit au P.D.I.P.R. en informant le Conseil Départemental de toute modification d'itinéraire. L'itinéraire de substitution devra d'une part être approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et d'autre part, ne devra pas rallonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité paysagère,*
 - S'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,
 - Garantir le balisage du (ou des) itinéraire(s) susmentionné(s) par un suivi bisannuel,
 - Préserver l'attrait touristique et paysager du sentier, ainsi que son caractère initial.

Pour les tronçons de l'itinéraire situés sur des propriétés privées qui doivent faire l'objet de conventions de passage (cf. tableau descriptif) :

- AUTORISE Madame le Maire, à signer la (les) convention(s) de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernés,
- AUTORISE Madame le Maire, en cas de vente ou de changement de locataire sur une propriété privée faisant l'objet d'une convention de passage, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une nouvelle convention de passage,
- AUTORISE Madame le Maire, en cas de suppression d'une convention de passage, à rechercher un passage de substitution pour maintenir la continuité de l'itinéraire et, le cas échéant, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une nouvelle convention de passage.
- AUTORISE Madame le Maire, à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de l'inscription de l'itinéraire au P.D.I.P.R. en particulier concernant le balisage, l'entretien des sentiers inscrits et la conclusion des conventions de passages avec les propriétaires des parcelles privées traversées par l'itinéraire.
- AUTORISE La diffusion et l'exploitation des données (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.

- ✓ **Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif pour l'année 2020**
- ✓ **Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de Vendée Eau de l'année 2020**
- ✓ **Débat sur la possibilité de mise en place du télétravail pour les agents de la commune de Saint Paul en Pareds**

Les élus de la commune de saint Paul en Pareds ont procédé au débat sur la mise en place du télétravail pour les agents de la commune de Saint Paul en Pareds.

A l'issue de ce débat il en ressort que les postes de la plupart des agents communaux ne peuvent s'exercer à distance (accueil, restaurant scolaire et services techniques) mais que la composition des locaux de travail et l'organisation des services permettent la distanciation physique rendue nécessaire par les conditions sanitaires.

Fait à Saint Paul en Pareds, le 2/12/2021
Bénédicte GARDIN, Maire.

